



CIBC SUD AQUITAINE
SIEGE SOCIAL : 154 AVENUE ALFRED NOBEL
64000 PAU
05 59 27 39 69

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE

ÉTABLISSEMENT DE CINQUIEME CATEGORIE
DEUXIEME GROUPE

MAJ 02 / 2024

AUTRES AGENCES

CIBC SUD AQUITAINE ANGLET

ADRESSE : 3 rue du Pont de l'Aveugle
Résidence Alliance
64600 Anglet

CATEGORIE DE L'ÉTABLISSEMENT : Etablissement de 5^{ème} catégorie / deuxième groupe

TELEPHONE : 05 – 59 – 55 – 88 - 05

CIBC SUD AQUITAINE MONT DE MARSAN

ADRESSE : 1052 rue de la Ferme Carboué
40 000 Mont de Marsan

CATEGORIE DE L'ÉTABLISSEMENT : Etablissement de 5^{ème} catégorie / deuxième groupe

TELEPHONE : 05 – 58 – 46 – 13 - 62

CIBC SUD AQUITAINE SAINT PAUL LES DAX

ADRESSE : 655 avenue de la Résistance
40990 Saint Paul les Dax

CATEGORIE DE L'ÉTABLISSEMENT : Etablissement de 5^{ème} catégorie / deuxième groupe

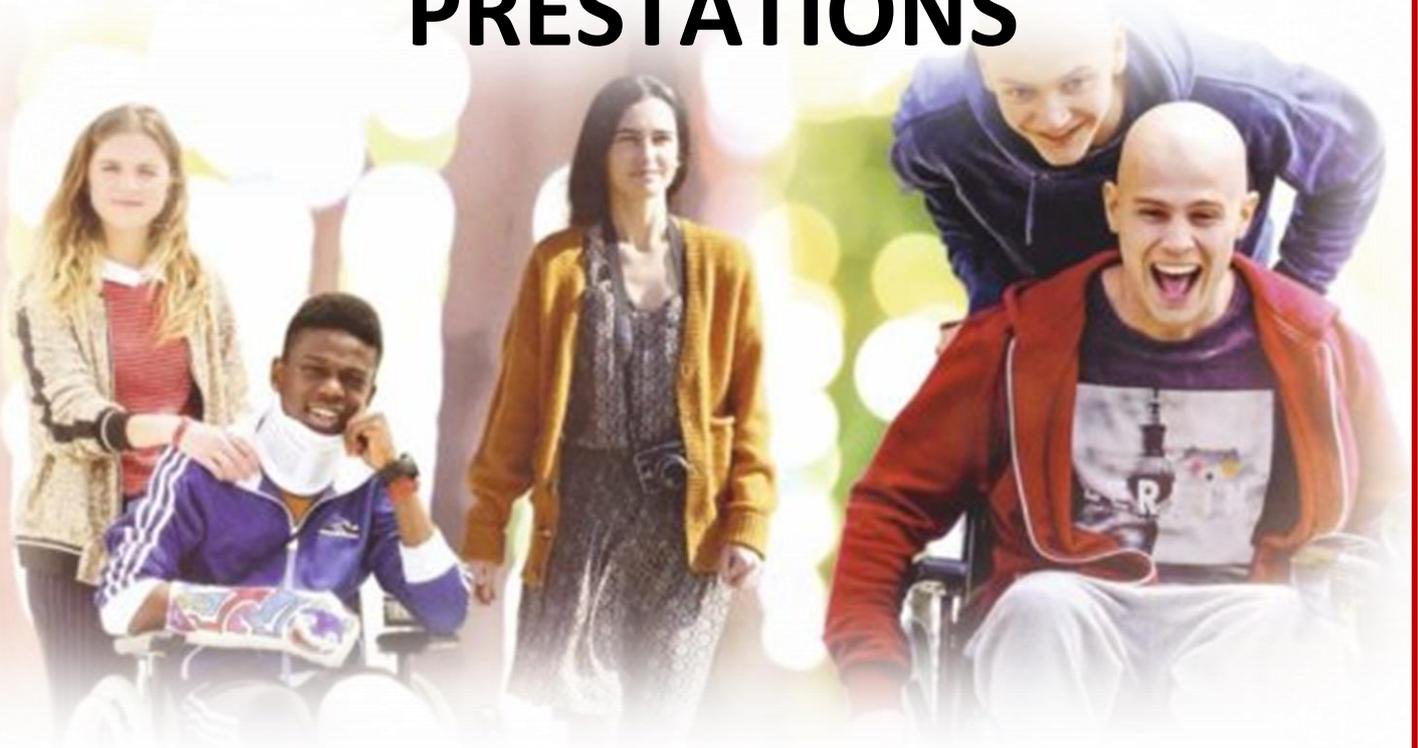
TELEPHONE : 05 – 58 – 91 – 20 - 70

SOMMAIRE

1. MODALITES D'ACCES AUX PRESTATIONS	4
PLAN CIBC PAU	5
PLAN CIBC ANGLET	7
PLAN CIBC MONT DE MARSAN	8
PLAN CIBC SAINT PAUL LES DAX	9
2. DOCUMENT D'AIDE A L'ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPEES	11
3. LES MODALITES DE MAINTENANCE DES APPAREILS D'ACCESSIBILITE	16
4. ATTESTATION D'ACCESSIBILITE	18



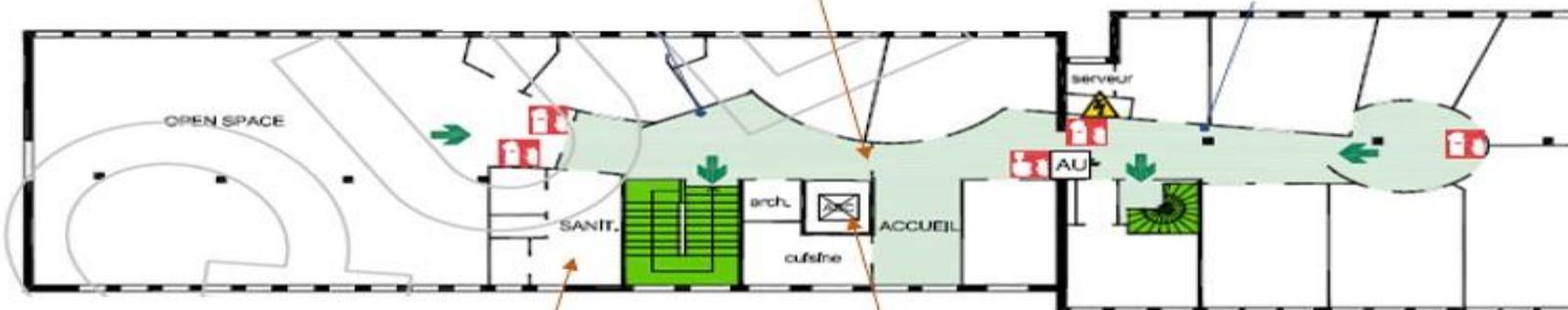
MODALITES D'ACCES AUX PRESTATIONS



PLAN

1^{ER} étage

Entrée « CIBC Sud Aquitaine »



Sanitaires

Ascenseur

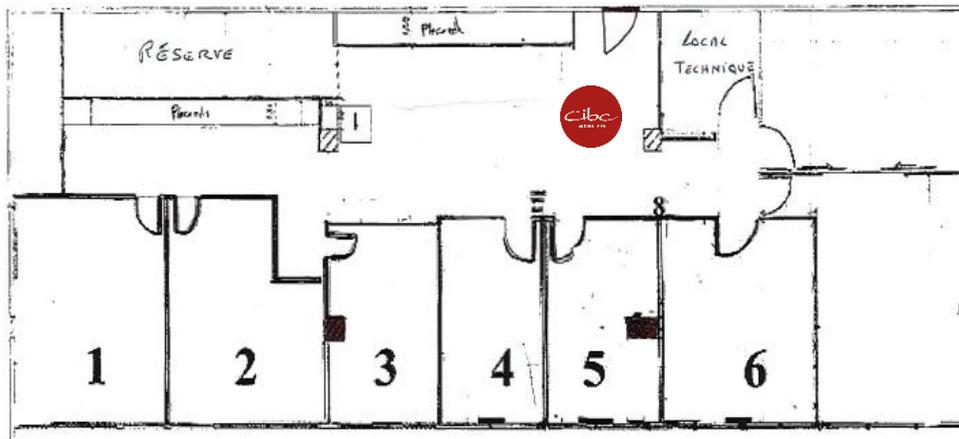
CIBC SUD AQUITAINE AGENCE D'ANGLET

PLAN

1^{er} Etage

Sanitaires } Sur le
Ascenseur } pallier

Entrée « CIBC Sud Aquitaine »



Rez-de-chaussée

Place de parking réservé PMR



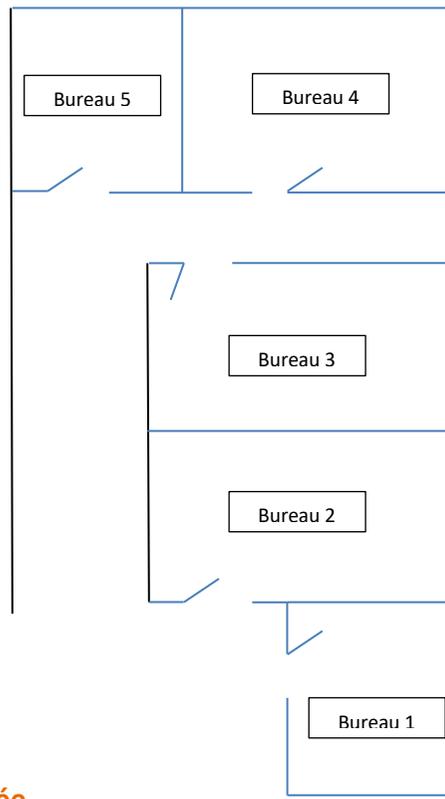
Entrée
(CIBC au 1^{er} étage)

CIBC SUD AQUITAINE AGENCE DE MONT DE MARSAN

PLAN

1^{er} Etage sans ascenseur

CIBC		
ANNEXE SURFACE		
	LOCAL	SURFACE
1 ^{er} ETAGE	BUREAU 1	16,41
	BUREAU 2	22,49
	BUREAU 3	19,55
	BUREAU 4	21,11
	BUREAU 5	16,1
TOTAL		95,66



Au RdC : bureaux et salles de réunion accessibles PMR et utilisables par le CIBC si nécessaire.

Au RdC : sanitaire aux normes PMR

Rez-de-chaussée

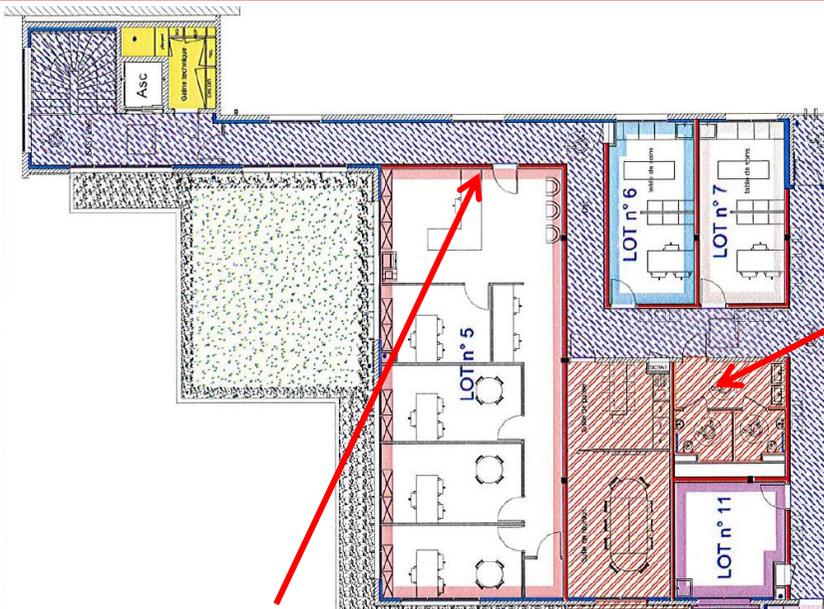
Entrée
(CIBC au 1^{er} étage)

Parking accessible PMR



CIBC SUD AQUITAINE
AGENCE DE SAINT PAUL LES DAX

PLAN



Sanitaires (1er étage – normes PMR)

Accès PMR face locaux, long Avenue de la Résistance

Entrée « CIBC Sud Aquitaine »
(CIBC au 1^{er} étage avec ascenseur aux normes et interphone)



MODALITES D'ACCES AUX PRESTATIONS



Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous :

✓ **Oui** Non



Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services :

✓ **Oui** Non



Formation du Personnel d'accueil aux différentes situations de handicap :

• Personnel est sensibilisé

✓ **Oui** Non

• Personnel est formé

✓ **Oui** Non

• Formation référent handicap

✓ **Oui** Non

Nos Référentes :

- Claire CAZALLE (64 – Pays basque) : claire.cazalle@cibcsudaquaine.net / 05 59 55 88 05
- Hassiba GUELLAB (64 Béarn) : hassiba.guellab@cibcsudaquaine.net / 05 59 27 39 69
- Céline FEDORENKO (40) : celine.fedorenko@cibcsudaquaine.net / 05 58 46 13 62



CONTACT: Cathy BORDIS – Directrice de l'Association – contact@cibcsudaquaine.net 05 59 27 39 69



Consultation du registre public d'accessibilité :



✓ **A l'accueil de chaque agence**



DOCUMENT D'AIDE A L'ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPEES

Bien accueillir les personnes en situation de handicap

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ Les déplacements ;
- ✦ Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- ✦ La largeur des couloirs et des portes ;
- ✦ La station debout et les attentes prolongées ;
- ✦ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.

2) Comment les pallier ?

- Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ La communication orale ;
- ✦ L'accès aux informations sonores ;
- ✦ Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- Proposez de quoi écrire.
- Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ Le repérage des lieux et des entrées ;
- ✦ Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- ✦ L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- ✦ Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- ✦ La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- ✦ Le repérage dans le temps et l'espace ;
- ✦ L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Un stress important ;
- ✦ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- ✦ La communication.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :
APAJH, CDCE, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAI, UMIH, UNAPEI.

Coopération - Réalisation - MTEF-MCT/SG/SPSS/ATI 7/Benoît Cudréon



Adhérents au CRFH, nous pouvons mobiliser des partenaires du réseau pour rendre accessible nos prestations et si nécessaire, recourir à des Prestataires d'Appui Spécifique (PAS) du réseau Régional :

<https://crfh-handicap.fr/ressources-pour-laccessibilite/les-acteurs-du-handicap/les-prestataires-dappui-specifiques-pas/>

Au cours de l'année 2022, le CIBC a décidé de s'engager formellement dans une démarche de progrès pour l'accessibilité des formations et prestations qu'il propose.

Cette démarche, initiée par un engagement de la direction et la signature d'une charte régionale (affichée à l'accueil de chaque agence) s'est poursuivie par un auto-positionnement pour analyser nos pratiques et définir des axes d'amélioration de l'accessibilité des formations.

Cette démarche vise à accompagner l'évolution des pratiques des centres de formation sur les axes suivants :

1. Un centre de formation mobilisé et porteur d'une politique d'accessibilité sous l'impulsion de la direction,
2. Des moyens mis en œuvre dès le premier accueil pour l'identification des publics en situation de handicap et la recherche de solutions pour favoriser l'accès au centre et aux formations,
3. Une vigilance soutenue sur les possibilités pour toute personne d'accéder à ses locaux,
4. Une attention continue à l'accessibilité pédagogique et ainsi à l'accès au savoir pour tous,
5. Une veille sur l'accessibilité des formations pendant les périodes d'immersion en situation de travail,
6. Une contribution du centre de formation à la continuité du parcours d'insertion.



N'hésitez pas à faire part de vos questionnements et besoin à nos référentes et personnels rencontrés dans la structure !

LES MODALITES DE MAINTENANCE DES APPAREILS D'ACCESSIBILITE



CIBC SUD AQUITAINE AGENCE DE PAU

EQUIPEMENT	MAINTENANT EFFECTUEE	L'AUTORITE/EXPLOITANT
Ascenseur	Maintenance régulière (Cf. Registre de sécurité)	ORONA Centre Commercial Arena, Rte de Bordeaux, 64121 Serres-Castet 09 87 67 17 67 (24h/24)

CIBC SUD AQUITAINE AGENCE D'ANGLET

EQUIPEMENT	MAINTENANT EFFECTUEE	L'AUTORITE/EXPLOITANT
Ascenseur	Maintenance régulière (Cf. Registre de sécurité)	Sté APAA 14 rue de la Gabarre, 64100 BAYONNE 05 59 55 53 15 N° appareil : 01465

CIBC SUD AQUITAINE AGENCE DE ST PAUL LES DAX

EQUIPEMENT	MAINTENANT EFFECTUEE	L'AUTORITE/EXPLOITANT
Ascenseur	Maintenance régulière (Cf. Registre de sécurité)	ACSER, 3 rue du Lycée, 64 200 BIARRITZ 05 59 03 90 31

ATTESTATION

D'ACCESSIBILITE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

le 6 octobre 2021

Enregistrement de l'attestation d'accessibilité n°6142897

Bonjour

L'attestation d'accessibilité de votre ERP Siège Social réalisée via la plateforme demarches-simplifiees.fr et dont les informations administratives sont détaillées ci-dessous a été enregistrée le 06/10/2021.

Identité du déclarant :

BORDIS Cathy

Identification de l'établissement :

CIBC SUD AQUITAINE, Siège Social

38256928300080

situé au 154 Avenue Alfred Nobel 64000 Pau

classé en : ERP de 5e catégorie (variable, généralement <201 pers)

Vous devez adresser une copie de ce document à votre mairie, qui la transférera à la commission pour l'accessibilité communale ou intercommunale pour l'accessibilité rendue obligatoire dans toute commune ou intercommunalité comptant plus de 5000 habitants (art. L 2143-3 du code général des collectivités territoriales).

Cette attestation doit également être insérée dans votre registre public d'accessibilité. Pour en savoir plus sur le registre public d'accessibilité, consultez la rubrique dédiée au registre public d'accessibilité de la page internet de la DMA relative à l'accessibilité des établissements recevant du public sur le site du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Vous pouvez également faire connaître votre établissement auprès de tous les publics en renseignant la plateforme Acceslibre, via le lien suivant : www.acceslibre.beta.gouv.fr

Cordialement,

Votre Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

le 6 octobre 2021

Enregistrement de l'attestation d'accessibilité n°6155449

Bonjour

L'attestation d'accessibilité de votre ERP Agence Anglet réalisée via la plateforme demarches-simplifiees.fr et dont les informations administratives sont détaillées ci-dessous a été enregistrée le 06/10/2021.

Identité du déclarant :

BORDIS Cathy

Identification de l'établissement :

CIBC Sud Aquitaine, Agence Anglet

38256928300106

situé au 3 Rue du Pont de l'Aveugle 64600 Anglet

classé en : ERP de 5e catégorie (variable, généralement <201 pers)

Vous devez adresser une copie de ce document à votre mairie, qui la transférera à la commission pour l'accessibilité communale ou intercommunale pour l'accessibilité rendue obligatoire dans toute commune ou intercommunalité comptant plus de 5000 habitants (art. L 2143-3 du code général des collectivités territoriales).

Cette attestation doit également être insérée dans votre registre public d'accessibilité. Pour en savoir plus sur le registre public d'accessibilité, consultez la rubrique dédiée au registre public d'accessibilité de la page internet de la DMA relative à l'accessibilité des établissements recevant du public sur le site du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Vous pouvez également faire connaître votre établissement auprès de tous les publics en renseignant la plateforme Acceslibre, via le lien suivant : www.acceslibre.beta.gouv.fr

Cordialement,

Votre Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

le 7 octobre 2021

Enregistrement de l'attestation d'accessibilité n°6156102

Bonjour

L'attestation d'accessibilité de votre ERP ANTENNE MONT DE MARSAN réalisée via la plateforme demarches-simplifiees.fr et dont les informations administratives sont détaillées ci-dessous a été enregistrée le 07/10/2021.

Identité du déclarant :

BORDIS Cathy

Identification de l'établissement :

CIBC SUD AQUITAINE, ANTENNE MONT DE MARSAN

38256928300098

situé au 1052 Rue de la Ferme du Carboue 40000 Mont-de-Marsan

classé en : ERP de 5e catégorie (variable, généralement <201 pers)

Vous devez adresser une copie de ce document à votre mairie, qui la transférera à la commission pour l'accessibilité communale ou intercommunale pour l'accessibilité rendue obligatoire dans toute commune ou intercommunalité comptant plus de 5000 habitants (art. L 2143-3 du code général des collectivités territoriales).

Cette attestation doit également être insérée dans votre registre public d'accessibilité. Pour en savoir plus sur le registre public d'accessibilité, consultez la rubrique dédiée au registre public d'accessibilité de la page internet de la DMA relative à l'accessibilité des établissements recevant du public sur le site du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Vous pouvez également faire connaître votre établissement auprès de tous les publics en renseignant la plateforme Acceslibre, via le lien suivant : www.acceslibre.beta.gouv.fr

Cordialement,

Votre Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

le 7 octobre 2021

Enregistrement de l'attestation d'accessibilité n°6156367

Bonjour

L'attestation d'accessibilité de votre ERP Antenne SAINT PAUL LES DAX réalisée via la plateforme demarches-simplifiees.fr et dont les informations administratives sont détaillées ci-dessous a été enregistrée le 07/10/2021.

Identité du déclarant :

BORDIS Cathy

Identification de l'établissement :

CIBC SUD AQUITAINE, Antenne SAINT PAUL LES DAX

38256928300114

situé au 655 Avenue de la Résistance 40990 Saint-Paul-lès-Dax

classé en : ERP de 5e catégorie (variable, généralement <201 pers)

Vous devez adresser une copie de ce document à votre mairie, qui la transfèrera à la commission pour l'accessibilité communale ou intercommunale pour l'accessibilité rendue obligatoire dans toute commune ou intercommunalité comptant plus de 5000 habitants (art. L 2143-3 du code général des collectivités territoriales).

Cette attestation doit également être insérée dans votre registre public d'accessibilité. Pour en savoir plus sur le registre public d'accessibilité, consultez la rubrique dédiée au registre public d'accessibilité de la page internet de la DMA relative à l'accessibilité des établissements recevant du public sur le site du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Vous pouvez également faire connaître votre établissement auprès de tous les publics en renseignant la plateforme Acceslibre, via le lien suivant : www.acceslibre.beta.gouv.fr

Cordialement,

Votre Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)



@CIBCSUD



CIBC SUDAQUITAINE.NET

CE GUIDE A ETE REALISE POUR LES SITES D'ACCUEIL SUIVANTS :

CIBC Sud Aquitaine Pau

CIBC Sud Aquitaine Saint-Paul-lès-Dax

CIBC Sud Aquitaine Anglet

CIBC Sud Aquitaine Mont de Marsan

